AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0326
FR0013018041-FS0099

10 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NAVYA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2021, la société par actions simplifiée 360 Capital Partners (13 avenue de l'Opéra 75001 Paris), agissant pour le compte du fonds Robolution Capital I (FCPI) dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société NAVYA et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 6 304 815 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 18,84% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NAVYA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 9 février 2021, pour le compte dudit fonds, 5 109 518 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 15,27% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 458 029 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.